

Ile-de-France Mobilités adopte les financements pour la Création du centre de coordination opérationnelle de sûreté

Ile-de-France Mobilités financera à hauteur de 8,5 millions d'euros la mise en place d'un centre de coordination opérationnelle de sûreté (CCOS). Il regroupera la Préfecture de Police et les référents sûreté de l'ensemble des opérateurs de transport sur un même site permettant d'optimiser l'action des différentes forces de sûreté dans les transports publics Franciliens.

« La nouvelle organisation des forces de sûreté dans les transports, rassemblées en un même lieu, sous l'autorité du préfet de police, est une des mesures essentielles que j'ai portée lors de la campagne de 2015. Ce centre de coordination permettra d'améliorer le traitement en temps réel des faits de sûreté, mais aussi en amont, de mieux organiser les missions sur le terrain des différentes équipes et de mieux couvrir l'ensemble du réseau de transport. En 2019, les agents présents dans ce centre pourront également s'appuyer sur la réalisation de l'ensemble des mesures que nous mettons en place depuis 2016 : nouveaux recrutements, équipement en vidéo-protection de 70 gares routières, des trains et des bus, généralisation du 3117, déploiement d'équipes de cyno détection dans les grandes gares parisiennes, etc. L'ensemble de ces mesures participent à la mise en œuvre du bouclier de sécurité pour les Franciliens »

Valérie Pécresse, Présidente de la Région Ile-de-France, Présidente d'Ile-de-France Mobilités

Le centre de coordination opérationnelle de sécurité (CCOS)

Point d'entrée unique des opérateurs de transport, le CCOS offrira la capacité d'identifier et de mobiliser les ressources les plus aptes à intervenir plus rapidement, avec une capacité de coordination renforcée et un circuit de décision raccourci grâce à la présence de l'ensemble des acteurs sur un même site.

Aujourd'hui la RATP à Bercy et la SNCF à la Gare du Nord disposent de leurs propres centres de commandement. Le réseau de bus de grande couronne (OPTILE) n'en a pas. Par ailleurs, il faudra à l'avenir assurer la sécurité des 209 km de nouvelles lignes de métro et des 79 gares et stations qui vont être créées.

Ce CCOS sera moderne et bâti sur un système interopérable avec les systèmes d'information et de communication (SIC) de l'ensemble des opérateurs.

La Préfecture de Police pourra agréger toutes les informations provenant de ses partenaires (vidéo, radio, géolocalisation des équipes, cartographie) ce qui permettra de coopérer avec la même efficacité pour toutes les lignes sur tout le territoire.

Cette nouvelle organisation va permettre également d'optimiser l'impact sur le trafic du traitement des faits de sûreté notamment grâce à une meilleure information des opérateurs de transport sur les délais d'intervention des démineurs en cas de colis suspect notamment et un pilotage renforcé des officiers de police judiciaire (OPJ) en cas d'accident grave de voyageur.

Le coût total des dépenses pour la réalisation du CCOS est de 13M€.

La maîtrise d'ouvrage du projet de création du CCOS est confiée au Préfet de police avec l'objectif d'une mise en service à l'automne 2019. Il sera implanté, quai de l'horloge à Paris 1er arrondissement, site appartenant à la Préfecture de Police.

Le financement est assuré par Île-de-France Mobilités pour un montant de 8,5 M€, par SNCF pour un montant de 2,5 M€ et par la Préfecture de police pour un montant de 2 M€. Avec la valorisation du foncier mis à disposition par la Préfecture de Police et les coûts inhérents à la conduite du projet pris à sa charge, le coût total est de 19,43 M€.

Contacts presse

→ **Sébastien Mabile** : 01 47 53 28 42 – sebastien.mabile@stif.info

→ **Hélène Duguet** : 01 82 53 80 90 – helene.duguet@stif.info